



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

CCAS DE MORMOIRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05/12/2025

Délibération n° 2025\_025

Date de convocation : 27/11/2025

Membres en exercice : 13

Votants : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 16.12.2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le CINQ DECEMBRE à 18 Heures,  
le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence  
de Monsieur Bernard LE DILY :

Présents : LE DILY Bernard, GABRIELLI Nathalie, ZAGRA Christophe,  
CARTOUX Marie-Paule, ROSA Gil, GUYOTOT Mireille, LEDEZ Benoit,  
Audrey PENE, Elsa GAILHAC, ROUX Jean-Paul

Procuration : KRISTIANSEN Lene pouvoir à GABRIELLI Nathalie

Absent excusé : Lionel MARTIN

Absent : Patrick CHAVADA

Secrétaire : Christophe ZAGRA

**Budget / Attribution d'une subvention à la ligue contre le cancer**

Le CCAS de Mormoiron a organisé le 11 et 12 octobre 2025 le salon solidaire du bien-être et plantes. Cette manifestation avait pour objectif de promouvoir le bien être, la prévention santé et les initiatives locales autour des pratiques naturelles.

L'édition 2025 a rencontré un vif succès permettant au CCAS de dégager un bénéfice net de 503.23 euros

Le CCAS entend prendre à sa charge une partie de la quincaillerie nécessaire à l'évènement aussi le bénéfice net pouvant être reversé serait de 600.00€

Dans la continuité de son engagement en faveur de la prévention et du soutien aux publics fragilisés, le CCAS souhaite affecter les bénéfices à une action d'intérêt général.

La ligue contre le cancer- comité de Vaucluse mène sur le territoire des actions essentielles de sensibilisation, de prévention, d'accompagnement des malades et de soutien à la recherche. Son implantation locale et la qualité de ses interventions justifient pleinement une contribution du CCAS.

Il est donc proposé d'attribuer exceptionnelle afin de soutenir les missions conduites contre le cancer dans le département.

Vu le Code de l'action Sociale des Familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants ;

Vu le budget du CCAS pour l'exercice 2025 ;

Vu le bilan financier de l'édition 2025 du Salon solidaire bien-être et plantes, organisé par le CCAS le 11 et 12 octobre 2025 ;

**Considérant** que cette manifestation a généré un bénéfice net de 503.23 euros

**Considérant** la volonté du CCAS de soutenir des actions de prévention et d'accompagnement en santé ;

**Considérant** le rôle majeur de la ligue contre le cancer-Comité de Vaucluse, reconnue d'utilité publique ;

Le conseil d'administration ayant oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 euros à la Ligue contre le cancer- comité de Vaucluse, financée sur les bénéfices du salon solidaire bien-être et plantes
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget du CCAS, au compte 65748
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer tout acte se rapportant à la présente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents,

Le Président

Bernard LE DILY

Le secrétaire : Christophe ZAGRA

